



## Réunion du Conseil municipal du 19 mars 2021.

Présents : Thierry BOURY, Didier TABARY, Philippe HELIN, Renaude HELIN, Elodie SAVARY, Michaël BRUDER, Ludovic DINCQ, Christine ERADES, Jean Louis DELIGNY, Jean Louis HOT, Christophe OLIVIER, Marie Jeanne SIMON, Frédéric TABAT, Michel THOREZ, Michel VENUTTI

Secrétaire de séance : Elodie SAVARY

*En cette Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, une minute de silence a précédé l'ordre du jour suivant*

1. Appel nominal - Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriale
2. Approbation du Conseil Municipal du 4 février 2021

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2021.**

3. Ecole
  - a. Retour sur le 4ème Comité de pilotage ALIMCAD (alimentation - santé-environnement) de DOUAISIS AGGLO

Madame RENAUDE HELIN, fait retour de sa participation au comité de pilotage ALIMCAD de DOUAISIS AGGLO. Ce comité s'inscrit dans la politique menée depuis 2015 sur les thématiques de l'alimentation, la santé et l'environnement. Un bilan de la programmation 2020 ainsi que la programmation 2021 suite à la clôture des appels à projets ont été présentés.

D'autre part, Madame HELIN rappelle que le contrat qui lie la commune au prestataire fournissant les repas de la cantine scolaire prend fin le 31.07.2021. Il y aura donc lieu de retravailler sur les appels d'offres avant la rentrée scolaire avec le soutien de DOUAISIS AGGLO.

#### 4. Finances

##### a. Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur Philippe HELIN, présente le compte administratif 2020.

Réalisation de l'exercice	Dépenses	recettes
Section de fonctionnement	472481.12 euros	699 098.79 euros
Section d'investissement	41619.79 euros	334 811.41 euros
Report de l'exercice N-1		752 301.67 euros

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2020.***

##### b. Vote des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti

Monsieur le Maire présente le taux des deux taxes locales. Celles-ci se présentent de la manière suivante :

21.99 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

75.92 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de geler le taux des deux taxes locales pour l'année 2021.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le gel des deux taxes locales pour l'année 2021.***

#### 5. Travaux

##### a. Délibération pour solliciter une subvention – région Hauts-de-France – Fonds de relance et de solidarité des territoires

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux d'aménagement qualitatifs des espaces publics et des travaux d'enfouissement des réseaux des rues de Quiéry et des jardins sont éligibles au titre du fond spécial de relance et de solidarité avec les territoires menés par la région Hauts de France.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention. La dite subvention s'élèverait à 150 000 euros HT.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la région Hauts de France.***

##### b. Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de nettoyage et de propreté sur les espaces naturels pour 4 ans (2022/2026).

Dans le cadre de son projet de territoire, DOUAISSIS AGGLO a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupement de commande dans les conditions prévues à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics pour le marché de prestations de nettoyage et de propreté sur les espaces naturels.

Ce groupement de commande, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

DOUAISIS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commande concernant la passation d'un marché de prestation de nettoyage et de propreté sur les espaces naturels pour une durée de 4 ans.***

- c. Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de fauchage et de défrichage pour 4 ans (2022/2026).

Dans le cadre de son projet de territoire, Douaisis Agglo a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupement de commande dans les conditions prévues à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics pour le marché de prestations de fauchage et de défrichage.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commande concernant les prestations de fauchage et de défrichage sur une durée de 4 ans.***

- d. constitution d'un groupement de commandes pour les prestations d'égagages et d'abattages d'arbres pour 3 ans (2022/2025)

Dans le cadre de son projet de territoire, Douaisis Agglo a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupement de commande dans les conditions prévues à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics pour le marché de prestations d'égagages et d'abattages d'arbres.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commande concernant les prestations d'égagages et d'abattages d'arbres sur une durée de 3 ans.***

- e. Demande de pose d'un miroir de sécurité avec mât – rue du Calvaire

Un habitant de la rue du Clavaire a adressé un courrier auprès de Monsieur le Maire, dans lequel il est demandé d'étudier la possibilité de poser un miroir de sécurité avec mât. Cette demande s'appuie sur le risque encouru lors des sorties de véhicules dans un endroit ayant peu de visibilité.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, un devis de SIGN PLUS entreprise avec laquelle la commune est sous convention. Le devis s'élève à 770.05 euros HT, soit 924.06 euros TTC.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité la pose d'un miroir de sécurité avec mât rue du calvaire.***

## 6. Etat des décisions directes

- a. Site internet – [www.esquerchin.fr](http://www.esquerchin.fr)

Le Site internet de la commune est en service depuis le 17.03.2021. Il est mis à jour en fonction des actualités et peut être agrémenté en fonction des remontées de chacun.

b. Tonnages de déchets collectés en 2020 sur notre Commune

Les déchets collectés sur la commune d'ESQUERCHIN en 2020 s'élèvent à **234 tonnes** d'ordures ménagères (soit 254 kg / habitant), **72 tonnes** de déchets recyclables (soit 78 kg/habitant), **15 tonnes** d'encombrants (soit 16kg/habitant), **28 tonnes** de verres (30kg/habitant) et **103 tonnes** de déchets verts (non représentatif car l'ensemble de la population n'est pas concernée).

Au total **464 kg de déchets par habitant** sur la commune d'ESQUERCHIN. La moyenne du Douaisis s'élève à 637 kg par habitant.

c. Changement de la politique de nettoyage – formation & achats

Monsieur le Maire informe la Conseil municipal qu'il a décidé de changé de politique concernant le nettoyage. Cette méthode plus écologique et naturelle à base de vinaigre nécessitera néanmoins la formation du personnel (prévue le 14.04.221) et l'achat de nouveaux équipement de protection.

d. Elections départementales et régionales - 1er tour : 13 juin 2021 - 2d tour : 20 juin 2021 – lieux – doublement des bureaux – rappel des règles – logiciel EIREL

Question reportée au conseil municipal du 12.04.2021.

La séance est levée à 20h45

*Pour le Conseil Municipal, Le Maire*

*BOURY Thierry*

*Amicalement,*

